

Concours photo

UN ÉTÉ EN FORÊT

Partagez votre plus belle photographie de forêt !

Du 17 juillet au 4 septembre 2020 inclus, l'Office national des forêts (ONF) lance son concours photo "Un été en forêt". Tentez votre chance !



Forêt domaniale de Grésigne

©ONF – Marjolaine Valentin

En cette période de déconfinement, vous serez nombreux à passer vos **vacances en France**. C'est l'occasion pour vous de découvrir les superbes forêts françaises. Forêt de Carnelle dans le Val-d'Oise, forêt de Guéry dans le Puy-de-Dôme, forêt de Grésigne dans le Sud-ouest... Tous ces espaces naturels vous offrent leurs **paysages uniques et leurs bienfaits** pour vivre une expérience avec la nature.

A vous de jouer !

Passionnés, débutants, curieux ou inspirés, ce concours est l'occasion de vous exprimer et de partager votre coup de cœur, votre coin de forêt préféré ou votre découverte estivale ! Envoyez-nous **votre plus belle photo de forêt de l'été 2020** : un paysage forestier magnifique, un sentier charmant, un animal sauvage en pleine nature, une rivière enchantée... Prenez en photo **ce qui vous plaît**, ce qui suscite en vous de **l'émotion** ou de **l'émerveillement**.

Ce concours est ouvert à toute personne physique et majeure, résidant en France. Une seule inscription par personne est autorisée.

Dix photos seront sélectionnées, selon des **critères esthétiques** (respect du thème, qualité, composition, originalité...) par les équipes de l'ONF et seront ensuite soumises au **vote des internautes** sur la page [Facebook](#) et le compte [Instagram](#) de l'ONF afin de déterminer **un top 3 parmi 10 finalistes**.

Une caméra Go Pro est à gagner, et bien plus encore !

Les trois premières photographies primées seront récompensées **mercredi 23 septembre 2020** par des prix offerts par l'enseigne "[Au Vieux Campeur](#)"

- Une caméra Go Pro pour le premier prix ;
- Un bon d'achat de 50€ pour le deuxième prix
- Une bouteille Classic reflect brossé du Vieux Campeur pour le troisième prix.

Retrouvez les modalités pratiques et le règlement sur [le site de l'ONF](#)